



I. CONSIGNES AUX AUTEURS

1. Soumission d'article

- a) Pour soumettre un article à être publié dans *Vista*, les auteurs doivent envoyer une version électronique à l'adresse **vista.culturavisual@gmail.com**.
- b) Les fichiers avec les propositions d'articles doivent être annexés en format électronique modifiable (.doc, .docx, .rtf ou OpenOffice). On n'accepte pas le format PDF.
- c) Tous les articles doivent être accompagnés des informations suivantes, dans la première page : auteur (s), appartenance(s) institutionnelle(s) et adresse(s) électronique(s).
- d) Chaque article doit être accompagné d'un résumé avec un maximum de 250 mots, suivi de 3-5 mots-clés, en portugais, en anglais et dans la langue d'écriture.
- e) Les illustrations (dessins et peintures, photos, cartes, plans, vidéos) doivent être envoyées dans un fichier séparé (selon les indications à propos du **Matériel Graphique et Eléments Visuels**).
- f) Les documents suivants doivent être joints à l'article: f1) Une déclaration signée par tous les auteurs, certifiant que : i) l'article est original; ii) qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt en lien avec l'article soumise; f2) Déclaration de transfert des droits d'auteur.

2. Taille de l'article

Les articles ne doivent pas dépasser **8000 mots** (recommandé 6000-8000), sans compter les références bibliographiques et les résumés en trois langues.

3. Langue

- a) Vista reçoit des articles en anglais, portugais, espagnol et français.
- b) Toutes les citations, qui ne sont pas écrites dans ces langues, doivent être traduits dans la langue d'écriture de l'article. Le texte original doit être également cité sous forme de notes de bas de page.



II. NORMES DE PUBLICATION

1. Format de l'article et conventions typographiques

- **titre** - Arial 11, en caractères gras, avec un maximum de 12 mots.
- **résumé** – Arial 10, avec un maximum 250 mots, indiquant 3-5 mots-clés énumérées au-dessous le résumé de l'article, dans la langue spécifiée.
- **corps du texte** – Arial 11, justifié, interligne simple (1,5).
- **titre des chapitres** – ne pas dépasser les deux niveaux de titres ; les chapitres sont numérotés en chiffres arabes ; l'introduction et la conclusion ne sont pas numérotées.
- **citations** – entre guillemets ("") dans le corps du texte, si la citation a une longueur inférieure à 40 mots; les citations avec 40 mots ou plus longues doivent être mises en retrait, sans guillemets, non italique, Arial 10.
- **notes de bas de page** – Les notes doivent être placées en bas de page et en numérotation arabe continue, Arial 9, interligne 1,5. Sans retrait de première ligne.
- **mots étrangers** - doivent être reproduits en italique.

2. Matériel Graphique et Eléments Visuels

Les éléments non textuels (images, dessins et peintures, photos, cartes, plans, vidéos) doivent être numérotés en chiffres arabes et doivent être envoyés séparément au format JPEG, TIFF ou vecteur EPS, avec une résolution minimale de 300 dpi. Pour les vidéos, on accepte des fichiers avi, mp4, mkv ou mov. Chaque fichier est nommé avec le chiffre qui indique l'ordre par lequel il apparaît dans l'article. Dans le corps du texte, on doit indiquer les références, les chiffres identificateurs et les légendes des images.

3. Remerciements et Sources de Financement

Doivent figurer à la fin de l'article, avant les références bibliographiques.

L'identification de la source de financement doit contenir la désignation en toutes lettres. Dans le cas de plusieurs sources de financement, les références doivent être séparées par point-virgule et le dernier de la liste doit être précédé par «et».



4. Références

a) Références dans le corps du texte

Suivent la Norme de l'APA (Sixième Édition), selon les exemples:

- **un auteur** : (Didi-Huberman, 2012)
- **un auteur, une page spécifique** (Didi-Huberman, 2012, p.63)
- **deux auteurs** : (Evans & Hall, 1999)
- **trois auteurs** : (Howard, Thompson & Waterton, 2013)
- **plus de trois auteurs** : (Andriopoulos et al., 2001)
- **plusieurs auteurs et plusieurs ouvrages**, selon i) le critère de l'année de publication ii) le critère alphabétique (Harper, 1998; Prosser, 1998; Rose, 2000; Banks, 2001; Pink, 2013);

b) Liste de Références

Doit figurer à la fin de l'article, être ordonnée par ordre alphabétique selon le nom de l'auteur, et ne contenir que les ouvrages mentionnés dans le texte. Doit également suivre la Norme de l'APA (Sixième Édition), selon les exemples:

- livre: Siegert, B. (1999). *Relays: Literature as an Epoch of the Postal System*. Stanford: Stanford University Press.
- chapitre/article dans un livre: Peters, J. D. (2010) *Mass media*, in Mitchell & Hansen (ed.). *Critical Terms for Media Studies* (pp.266-279). Londres: The University of Chicago Press.
- article dans une revue imprimée: Santaella, L (2009). *O pluralismo pós-utópico da arte*. *Revista ARS*, Vol. 7 N° 14, 131-151.
- article dans une revue on-line: Santaella, L (2009). *O pluralismo pós-utópico da arte*. *Revista ARS*, Vol. 7 N° 14. Consulté sur:
<http://www.revistas.usp.br/ars/article/view/3057>.

Le ***Manuel de Publication de l'Association Américaine de Psychologie (6ème édition)*** est la source d'inspiration pour les normes de publication de *Vista*. Il est ainsi fortement recommandé aux auteurs de consulter ce manuel afin de clarifier tous les aspects non contemplés dans les présentes consignes.



III. NORMES POUR LES ESSAIS VISUELS

Ce format privilégie le contenu visuel, tout en intégrant la diversité de configurations que celui-ci peut assumer, de la photographie à l'illustration, sans oublier l'audiovisuel, le collage et le remix numérique. L'évaluation des projets prendra une attention particulière à la qualité des images et à la narrative visuelle proposée. Les projets peuvent avoir recours au texte et à l'image et même renoncer au premier, afin de faire de l'image le seul véhicule de production de sens. Cependant, les essais visuels doivent se faire accompagner d'une mémoire descriptive capable de contextualiser le travail présenté et clarifier son encadrement, ses intentions, objectifs et/ou méthodologie. L'essai visuel ne doit pas dépasser les 20 images indépendantes, qui doivent être envoyées en .tiff avec une résolution de 300 dpi/ppp. Si l'essai adopte le format audiovisuel, il ne doit pas dépasser les 10 minutes et sa compression doit privilégier la qualité de visualisation des différents dispositifs. La mémoire descriptive ne doit dépasser les 700 mots. Si l'essai intègre texte et image, le texte ne doit pas dépasser les 2000 mots ; cette option ne dispense pas l'envoi d'une mémoire descriptive (dont le numéro de mots déjà indiqué sera considéré indépendamment). L'essai visuel doit être inédit et original, c'est-à-dire, la proposition doit être conçue par le(s) auteur(s) du projet et/ou par membres de son/leur équipe.